

LABEL'VIE S.A.

Souissi, Km 3,5 angles rue Rif et Zaërs,
Rabat

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2025

1.1. Facturation par LABEL'VIE S.A, à la société Hyper SUD SAS des prestations de services relatives au développement des outils digitaux opérationnels.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société Hyper SUD SAS détenue à 95% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A, à la société Hyper SUD SAS des prestations de services relatives au développement des outils digitaux opérationnels.

Montant facturé en 2025 : 20 000 000.00 MAD.

Montant réglé en 2025 : Néant.

1.2. Facturation par LABEL'VIE S.A, à la société MAXI SUD SAS des prestations de services relatives au développement des outils digitaux opérationnels.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société MAXI SUD SAS détenue à 95% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A, à la société MAXI SUD SAS des prestations de services relatives au développement des outils digitaux opérationnels selon le détail suivant :

Montant facturé : 13 600 000 MAD.

Montant réglé en 2025 : Néant.

1.3. Facturation par LABEL'VIE S.A, à la société ULTRAPROXY S.A.S des prestations de services relatives au développement commercial et expansion.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société ULTRAPROXY S.A.S détenue à 100% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A, à la société ULTRAPROXY S.A.S des prestations de services relatives au développement commercial et expansion selon le détail suivant :

Montant facturé en 2025 : 47 000 000.00 MAD.

Montant réglé en 2025 : Néant.

1.4. Facturation par LABEL'VIE S.A, à la société E-MAXI des prestations de services relatives à l'assistance et accompagnement E-Commerce.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société E-MAXI détenue à 100% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A, à la société E-MAXI des prestations de services relatives à l'assistance et accompagnement E-Commerce selon le détail suivant :

Montant facturé en 2025 : 15 000 000 MAD.

Montant réglé en 2025 : Néant.

1.5. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société E-MAXI des charges diverses .

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société E-MAXI détenue à 100% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société E-MAXI des charges diverses selon le détail suivant :

Montant facturé	: 2 105 857.26 MAD.
Montant réglé en 2025 (relatif à 2024)	: 1 662 752.20 MAD.
Montant réglé en 2025 (relatif à 2025)	: 2 527 028.71 MAD.

1.6. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société FUZION INTERNATIONAL des charges diverses

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société FUZION INTERNATIONAL S.A.R.L détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société FUZION INTERNATIONAL S.A.R.L des charges diverses selon le détail suivant :

Montant facturé	: 3 822 041.23 MAD.
Montant réglé (relatif à 2023 et 2024)	: 5 599 129.17 MAD
Montant réglé	: Néant.

1.7. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société ULTRA PROXI S.A.S des charges diverses et prestations de services selon le détail suivant :

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société ULTRA PROXI S.A.S détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société ULTRA PROXI S.A.S des charges diverses et prestation de services selon le détail suivant :

Montant facturé	: 1 996 350.98 MAD.
Prestation centrale	: 2 175 977.09 MAD.
Montant réglé en 2025	: 3 444 916.12 MAD

1.8. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBVEX des charges diverses

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBVEX détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBVEX des charges diverses selon le détail suivant :

Montant facturé	: 60 000.00 MAD.
Montant réglé en 2025	: 60 000.00 MAD.

1.9. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 1 la prestation centrale

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBV PROXI 1 détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 1 la prestation centrale selon le détail suivant :
Prestation centrale : 96 101.96 MAD.
Montant réglé en 2025 : 83 259.12 MAD.

1.10. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 10 la prestation centrale

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBV PROXI 10 détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 10 la prestation centrale selon le détail suivant :

Prestation centrale : 31 179.38 MAD.
Montant réglé en 2025 : 25 155.00 MAD

1.11. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 12 la prestation centrale

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBV PROXI 12 détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 12 la prestation centrale selon le détail suivant :

Prestation centrale : 19 409.24 MAD.
Montant réglé en 2025 : 14 679.95 MAD.

1.12. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 13 la prestation centrale selon le détail suivant :

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBV PROXI 13 détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 13 la prestation centrale selon le détail suivant :

Prestation centrale : 14 938.39 MAD.

Montant réglé en 2025 : 17 926.07 MAD.

1.13. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 2 la prestation centrale

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBV PROXI 2 détenue à 100% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 2 la prestation centrale selon le détail suivant :

Prestation centrale : 15 962.92 MAD.

Montant réglé en totalité en 2025 .

1.14. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 8 la prestation centrale

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBV PROXI 8 détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBV PROXI 8 la prestation centrale selon le détail suivant :

Prestation centrale : 26 179.10 MAD.

Le montant réglé en 2025 est de : 21 315.82 MAD

1.15. Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société LBV PROXI 2 des Produits financiers

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBV PROXI 2 détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société LBV PROXI 2 des Produits financiers selon le détail suivant :

Produit Financiers : 22 365.27 MAD.

Montant réglé en 2025 : Néant.

1.16. Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société LBV PROXI 8 des Produits financiers

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBV PROXI 8 détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société LBV PROXI 8 des Produits financiers selon le détail suivant :
Produit Financiers : 21 882.2 MAD.
Montant réglé en 2025 : Néant.

1.17. Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société LBV PROXI 10 des Produits financiers

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBV PROXI 10 détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société LBV PROXI 10 des Produits financiers selon le détail suivant :
Produit Financiers : 25 908.03 MAD.
Montant réglé en 2025 : Néant.

1.18. Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société LBV PROXI 12 des Produits financiers

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBV PROXI 12 détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société LBV PROXI 12 des Produits financiers selon le détail suivant :

Produit Financiers : 16 264.33 MAD.
Montant réglé en 2025 : Néant.

1.19. Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société BENIZNASSEN BUSINESS CENTER des Produits financiers

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société BENIZNASSEN BUSINESS CENTER détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société BENIZNASSEN BUSINESS CENTER des Produits financiers selon le détail suivant :

Produit Financiers : 701 228.66 MAD.
Montant réglé en 2025 (relatif à 2024) : 137 249.14 MAD.
Montant réglé (relatif à 2025) : 544 130. 94 MAD.

1.20. Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société E-MAXI des Produits financiers

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société E-MAXI détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société E-MAXI des Produits financiers selon le détail suivant :

Produit Financiers : 787 600.38 MAD.
Montant réglé en 2025 : 465 814.51 MAD.

1.21. Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société HYPER LV SUD des Produits financiers

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société HYPER LV SUD détenue à 95% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société HYPER LV SUD des Produits financiers selon le détail suivant :

Produit Financiers : 486 514.48 MAD.
Montant réglé en 2025 : 320 015.31 MAD

1.22. Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société LBV SUD des Produits financiers

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBV SUD détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société LBV SUD des Produits financiers selon le détail suivant :

Produit Financiers : 1 751 933.89 MAD.
Montant réglé en 2025 : 1 054 559.13 MAD.

1.23. Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société MAXI SUD des Produits financiers

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société MAXI SUD détenue à 95% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société MAXI SUD des Produits financiers selon le détail suivant :

Produit Financiers : 1 243 753.44 MAD.
Montant réglé en 2025 : 522 252.96 MAD

1.24. Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société MOBI MARKET des Produits financiers

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société MOBI MARKET détenue à 100% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A. à la société MOBI MARKET des Produits financiers selon le détail suivant :

Produit Financiers : 36 700.13 MAD.
Montant réglé en 2025 (relatif à 2024) : 15 315.80 MAD.
Montant réglé en 2025 (relatif à 2025) : 31 768.42 MAD.

1.25. Facturation par MAXI SUD. A la société LABEL'VIE S.A des charges financières.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société MAXI SUD détenue à 95% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par MAXI SUD à la société LABEL'VIE S.A des charges financières selon le détail suivant :

Montant facturé : 130 312.07 MAD.
Montant réglé en 2025 : 117 281.45 MAD.

1.26. Facturation par ULTRA PROXI à la société LABEL'VIE S.A des charges financières .

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société ULTRA PROXI détenue à 100% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par ULTRA PROXI à la société LABEL'VIE S.A des charges financières selon le détail suivant :
Montant facturé (charges) : 361 523.07 MAD.
Montant réglé en 2025 : 210 432.58 MAD.

2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Facturation par la société LABEL'VIE S.A à SERVICES LV des produits relatifs à l'assistance dans la gestion et l'exploitation des stations-services.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société Service LV détenue à 100% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par la société LABEL'VIE S.A à Service LV des produits relatifs à l'assistance dans la gestion et l'exploitation des stations de services selon le détail suivant :

Montant de la transaction : 521 477.07 MAD constaté dans les produits de l'exercice.
Le montant réglé en 2025 652 639.77 MAD dont 356 381.98 MAD relatifs à 2024 et 296 257.79 MAD relatifs à 2025.

2.2. Facturation par MAXI LV S.A.S à LABEL'VIE S.A de charges financières.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société MAXI LV détenue à 95% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par MAXI LV, S.A.S à la société LABEL'VIE S.A de charges financières selon le détail suivant :

Montant facturé en charges financières : 56 599 380.76 MAD.
Montant facturé en charges diverses : 1 728 967.66 MAD.
Montant réglé en 2025 (relatif à 2024) : 13 454 887.64 MAD.
Montant réglé en 2025 (relatif à 2025) : 46 420 674.24 MAD.

2.3. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société MAXI LV S.A.S de prestation de service et de loyer.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société MAXI LV détenue à 95% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société MAXI LV, S.A.S de prestation de service et de loyer selon le détail suivant :

Loyer : 2 789 135.51 MAD.
Prestation Centrale : 18 122 363.76 MAD.
Charges diverses : 2 919 702.58 MAD.
Montant réglé en 2025 est de 30 778 228.45 MAD dont 6 993 817.86 MAD relatifs à 2024 et 23 784 410. 59 MAD relatifs à 2025.

2.4. Facturation par la société SCCM à LABEL'VIE, S.A du loyer et de sa quote-part dans les diverses charges relatives à la gestion du centre commercial de Meknès selon le détail ci-après :

Parties concernées :

- M Zouhair Bennani (Administrateur de LABEL'VIE S.A et de La société SCCM),
- M Rachid Hadni (Président Directeur Général de LABEL'VIE S.A et administrateur de la société SCCM).

Nature et objet de la convention :

- Facturation par la société SCCM à LABEL'VIE, S.A du loyer et de sa quote-part dans les diverses charges relatives à la gestion du centre commercial de Meknès selon le détail ci-après :
Loyer : 2 245 599.21 MAD.
Charges diverses : 722 285.35 MAD.

Le montant réglé en 2025 est de 3 524 704.56 MAD dont 594 324.25 MAD relatifs à 2024 et 2 930 380.31 MAD relatifs à 2025.

2.5. Facturation par la société SPI HSC à LABEL'VIE S.A de sa quote-part dans les diverses charges relatives à la gestion du centre commercial de Rabat ZAERS.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A, M Zouhair Bennani (Administrateur de LABEL'VIE et de La société SPIHSC), M Rachid Hadni (Président Directeur Général de LABEL'VIE S.A et administrateur de la société SPIHSC).

Nature et objet de la convention :

- Facturation par la société SPIHSC à LABEL'VIE, S.A de sa quote-part dans les diverses charges relatives à la gestion du centre commercial de Rabat ZAERS selon le détail ci-après :
Loyer : 5 170 000.00 MAD.
Charges diverses : 654 283.13 MAD.

Le montant réglé en 2025 est de 7 998 862.66 MAD relatifs à 2025.

2.6. Facturation par la société FCE JAD à LABEL'VIE S.A du loyer et de sa quote-part dans les diverses charges relatives à la gestion du centre commercial d'El Jadida.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A, M Zouhair Bennani (Administrateur de LABEL'VIE et de La société FCE JAD),
- M Rachid Hadni (Président Directeur Général de LABEL'VIE S.A et administrateur de la société FCE JAD).

Nature et objet de la convention :

- Facturation par la société FCE JAD à LABEL'VIE, S.A du loyer et de sa quote-part dans les diverses charges relatives à la gestion du centre commercial d'El Jadida selon le détail ci-après :

Loyer : 2 552 563.12 MAD.

Charges diverses : 878 463.10 MAD.

Le montant réglé en 2025 est de 3 935 951.67 MAD relatifs à 2025.

2.7. Facturation par la société FCE SAF à LABEL'VIE S.A du loyer et de sa quote-part dans les diverses charges relatives à la gestion du centre commercial de Safi.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A, M Zouhair Bennani (Administrateur de LABEL'VIE et de la société FCE SAF),
- M Rachid Hadni (Président Directeur Général de LABEL'VIE S.A et Administrateur de la société FCE SAF).

Nature et objet de la convention :

- Facturation par la société FCE SAF à LABEL'VIE, S.A du loyer et de sa quote-part dans les diverses charges relatives à la gestion du centre commercial de SAFI selon le détail ci-après :

Loyer : 985 506.05 MAD.

Charges diverses : 669 898.46 MAD.

Le montant réglé en 2025 : 2 426 906.36 MAD.

2.8. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société HLV S.A.S de prestation de service et de loyer.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société HLV S.A.S détenue à 95% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société HLV, S.A.S de prestation de service et de loyer selon le détail suivant :
Loyer : Néant
Prestation de service : 57 665 313.84 MAD.
Le montant réglé en 2025 est de 70 842 590.33 MAD dont 12 968 067. 03 MAD relatifs à 2024 et 57 874 523 .30 MAD relatifs à 2025.

2.9. Facturation par la société HLV S.A.S à LABEL'VIE S.A de la prestation de service liée à la sous-franchise « Carrefour ».

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société HLV S.A.S détenue à 95% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par la société HLVS.A.S à LABEL'VIE S.A de la prestation de service liée à la sous franchise « Carrefour ».

Sous franchise « Carrefour » : 37 422 796.50 MAD.

Charges diverses : 4 988 335.15 MAD.

Le montant réglé en 2025 est de 46 854 443.82MAD dont 12 832 162.59 MAD relatifs à 2024 et 34 022 281,23 MAD relatifs à 2025.

2.10. Facturation par MobiMarket S.A.S à LABEL'VIE S.A de charges financières.

Parties concernées :

- LABEL VIE SA, Actionnaire à 100% de Mobimarket, M. Zouhair Bennani (Président Directeur Général de Mobimarket et Administrateur de la société LABEL'VIE S.A),
- M. Rachid Hadni (Administrateur de Mobimarket et Président Directeur Général de la société LABEL'VIE S.A).

Nature et objet de la convention :

- Facturation par MobiMarket S.A.S à la société LABEL'VIE S.A de charges financières selon le détail suivant :

Charges Financières : Néant.

Montant réglé en 2025 : Néant.

2.11. Facturation par ARADEI CAPITAL (Ex-VECTFUR LV) à LABEL'VIE S.A de prestation de service et de loyer.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A est actionnaire à 33.96% de Aradei Capital.

- M. Zouhair Bennani (Administrateur de ARADEI CAPITAL et Administrateur de la société LABEL'VIE S.A).
- M. Rachid Hadni (Administrateur de ARADEI CAPITAL et Président Directeur Général de la société LABEL'VIE S.A).

Nature et objet de la convention :

- Facturation par ARADEI CAPITAL à LABEL'VIE S.A de prestation de service et de loyer, selon le détail suivant :

Loyer : 7 926 105.00 MAD.
Prestation de service : 767 072.72 MAD.
Le montant réglé en 2025 : 10 657 356.32 MAD.

2.12. Facturation par SERVICES LV à la société LABEL'VIE S.A de charges financières.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société Service LV détenue à 100% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par Service lv à la société LABEL'VIE S.A de charges financières selon le détail suivant :

Charges Financières : 7 167 405.96 MAD.
Le montant réglé en 2025 est de 7 571 623.13 MAD dont 1 791 563.35 MAD relatifs à 2024 et 5 780 059.78 MAD relatifs à 2025.

2.13. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société RETAIL HOLDING de produits financiers.

Parties concernées :

- M. Zouhair Bennani (Président du Conseil d'Administration de Retail Holding et Administrateur de la société LABEL'VIE S.A),
- M. Rachid Hadni (Administrateur de Retail Holding et Président Directeur Général de la société LABEL'VIE S.A).

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LBV à la société Retail Holding de Produits financiers selon le détail suivant :

Produits financiers : 7 217 547.93 MAD.
Montant réglé en 2025 : Néant.

2.14. Facturation par la société TERRAMIS à LABEL'VIE, S.A du loyer relatif à la gestion de 14 actifs apportés à l'OPCI.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société TERRAMIS détenue à 51% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par la société TERRAMIS à LABEL'VIE, S.A du loyer relatif à 14 Actifs apportés à l'OPCI selon le détail ci-après :
Loyer : 89 421 996.46 MAD.
Le montant réglé en 2025 est de 113 204 480.73 MAD dont 5 898 085.00 MAD relatifs à 2024 et 107 306 395.73 MAD relatifs à 2025.

2.15. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société E-TAKADA de produits financiers.

Parties concernées :

- M. RIAD LAISSAOUI (Administrateur de la société LABEL'VIE S.A et Gérant de la société E-TAKADA).

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LBV, à la société E-TAKADA de produits financiers sont le détail est le suivant :
Produits financiers : 1 173 226.59 MAD.
Montant réglé en 2025 : Néant.

2.16. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LBVEX de produits financiers.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société LBVEX détenue à 100% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LBV à la société LBVEX de produits financiers selon le détail suivant :
Produits financiers : 1 126 335. 97 MAD.
Le montant réglé en 2025 est de 1 144 485,55 MAD dont 245 563.6 MAD relatifs à 2024 et 898 921,95 MAD relatifs à 2025.

2.17. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société SILAV de produits financiers.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société SILAV détenue à 50% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LBV à la société SILAV de Produits financiers selon le détail suivant :

Produits financiers : 8 760 897.71 MAD.

Le montant réglé en 2025 est de 6 961 400.75 MAD dont 1 691 996.89 MAD relatifs à 2024 et 5 269 403.86 MAD relatifs à 2025.

2.18. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société RETAIL HOLDING EUROPE de produits financiers.

Parties concernées :

- M. Rachid HADNI (Directeur Général de Retail Holding Europe et Président Directeur Général de LABEL'VIE SA).

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LBV, à la société Retail Holding Europe de produits financiers selon le détail suivant :

Produits financiers : 7 217 547.93 MAD.

Montant réglé en 2025 : Néant.

2.19. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société RETAIL HOLDING de la commission de 1% relative au cautionnement de RETAIL HOLDING par LABEL'VIE S.A auprès de la CFG BANK pour 470 000 000 MAD et 150 000 000 MAD.

Parties concernées :

- M. Zouhair Bennani (Président du Conseil d'Administration de Retail Holding et Administrateur de la Société LABEL'VIE S.A),
- M. Rachid HADNI (Administrateur de Retail Holding et Président Directeur Général de LABEL'VIE S.A).

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LBV, à la société Retail Holding de la Commission de 1% relative au cautionnement de RH par LBV auprès de la CFG banque pour 470 000 000 et 150 000 000 selon le détail suivant :

Autres produits : 6 200 000.00 MAD.

Montant réglé en 2025 : Néant.

2.20. Facturation par LABEL'VIE S.A, à la société TERRAMIS de produits financiers.

Parties concernées :

- LABEL'VIE SA et la société TERRAMIS détenue à 51% par LABEL'VIE SA.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LBV, à la société TERRAMIS des Produits financiers selon le détail suivant :
Produit Financiers : 2 345 916.93 MAD.
Montant réglé en 2025 : Néant.

2.21. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société HYPERMARCHÉ LV SUD S.A.S de prestation de la centrale.

Parties concernées :

- M. Rachid HADNI est Président du Comité de Direction de HYPER SUD S.A.S et Président Directeur Général de LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société HYPER SUD S.A.S de prestation de la centrale selon le détail suivant :
Charges de la Centrale : 3 195 895.90 MAD.
Charges diverses : 59 220.83 MAD.
Le montant réglé en 2025 est de 2 650 918,48 MAD dont 153 310.36 MAD relatifs à 2024 et 2 497 608.12 MAD relatifs à 2025.

2.22. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société MAXI SUD, S.A.S de prestation de la centrale.

Parties concernées :

- M. Rachid HADNI est Président du comité de direction de MAXI SUD, S.A.S et Président Directeur Général de LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société MAXI SUD S.A.S de prestation de la centrale selon le détail suivant :
Charges de la centrale : 954 306.94 MAD.
Charges diverses : 43 566,29 MAD.
Le montant réglé en 2025 est de 901 483.78 MAD dont 150 357.40 MAD relatifs à 2024 et 751 126. 38 MAD relatifs à 2025.

2.23. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LABELVIE SUD, S.A.S de prestation de la centrale et d'autres produits divers selon le détail suivant :

Parties concernées :

- M. Rachid HADNI est Président du comité de direction de LABELVIE SUD S.A.S et Président Directeur Général de LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société LABELVIE SUD, S.A.S de prestation de la centrale selon le détail suivant :
Prestation de la Centrale : 2 310 281.13 MAD.
Produits divers : 9 596 585.66 MAD.
Le montant réglé en 2025 est de 13 496 505.89 MAD dont 1 409 218.59 MAD relatifs à 2024 et 12 087 287.30 MAD relatifs à 2025.

2.24. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société PROFUZION S.A.S de prestation d'assistance.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société PROFUZION S.A.S détenue à 100% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société PROFUZION, S.A.S de prestation d'assistance selon le détail suivant :

Charges de l'assistance : 8 300 000.00 MAD.
Ce montant est réglé en totalité en 2025.

2.25. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société HL.V. S.A.S de loyer des sites Salé – Oujda –Tétouan et Berrchid.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société HL.V. S.A.S détenue à 95% par LABEL'VIE S.A

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société HL.V. S.A.S de loyer des sites Salé – Oujda –Tétouan et Berrchid selon le détail suivant :

Loyer : Néant.

2.26. Facturation par LABEL'VIE S.A à la société MAXI LV. S.A.S de loyer du site Fkih ben saleh

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société MAXI LV. S.A.S détenue à 95% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par LABEL'VIE S.A à la société MAXI L.V. S.A.S de loyer du site F'kih ben saleh selon le détail suivant :

Loyer : Néant.

2.27. Facturation par HLV S.A à la société LABEL'VIE S.A des charges financières.

Parties concernées :

- LABEL'VIE S.A et la société HLV S.A détenue à 95% par LABEL'VIE S.A.

Nature et objet de la convention :

- Facturation par HLV à la société LABEL'VIE S.A des charges financières selon le détail suivant :

Montant facturé : 27 269 737.70 MAD.
Montant réglé en 2025 (relatif à 2024) : 7 794 959.55 MAD.
Montant réglé en 2025 (relatif à 2025) : 22 711 575.43 MAD.

Casablanca, le 3 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

Coopers Audit Maroc S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 81 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50-52 Bd. Abdellatif Benkadour
CASABLANCA
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

World Conseil & Audit

WORLD CONSEIL & AUDIT
12 Rue Ouzgha Appt. N°2,
Agdal-Rabat
Tél: 05 37 77 62 03 / Fax: 05 37 77 62 92

Omar SEKKAT
Associé